

Les Figures de la démocratisation

Alain Touraine

La démocratie n'est pas un état naturel; elle a toujours été conquise. On le comprend dès l'instant où on définit la démocratie. Ce qu'il faut faire ici très rapidement pour se concentrer sur le processus ou les formes et les figures de la démocratisation.

I. Rappel: la démocratie

Le fait premier est le pouvoir, la domination du plus fort et de celui qui dispose des ressources les plus grandes. Il transmet son pouvoir à des institutions qui assurent la paix civile, c'est-à-dire le respect du pouvoir en place et qui prélèvent sur la masse de la population une partie du produit de leur travail sous la forme de biens matériels, de journées de travail gratuites ou de participation aux guerres dirigées par ceux qui détiennent le pouvoir. L'idée de démocratie renverse sim-

plement cette conception. Elle pose le principe premier de la souveraineté populaire et elle invente d'abord des moyens de donner un sens concret et efficace à cette expression et ensuite de transformer la souveraineté populaire en processus de gouvernement, de gestion politique qui a son tour contrôle l'exécutif, c'est-à-dire l'État dont l'existence est d'abord indispensable à cause des rapports avec d'autres groupes ou collectivités.

a) Le peuple n'est pas par lui-même le fondement de la démocratie, il ne l'est que s'il devient la nation et même la république, c'est-à-dire si la souveraineté est affirmée comme le droit de prendre les décisions qui affectent l'ensemble de la collectivité.

384

La création d'une nation est une tâche longue, difficile et qui n'aboutit pas toujours à un résultat positif et stable. Beaucoup de pays, qui sont aujourd'hui considérés comme des États indépendants, ne reposent pas sur une conscience nationale. On vient de s'en apercevoir avec le cas de la Libye qui est restée, même sous la férule brutale du colonel Kadhafi, un agglomérat de tribus qui s'étaient d'abord organisées sous forme de trois territoires créés par les romains puis qui étaient devenus un territoire unifié sous la domination italienne mais qui était resté en réalité un ensemble de tribus nomades appuyées, d'un côté sur le territoire de la Cyrénaïque et de l'autre sur celui de la Tripolitaine. La création de la nation entraîne presque toujours l'élimination ou la subordination de minorités ethniques, linguistiques ou religieuses. Parfois, cette subordination ou cette élimi-

nation sont poussées très loin. Le modèle français de République a voulu pendant longtemps reposer sur une assimilation obligatoire, forcer des minorités régionales et parfois même religieuses dans la guerre violente menée par Louis XIV pour détruire les protestants, en particulier dans les Cévennes. L'instrument principal de création d'une nation a été toujours l'imposition d'une langue nationale, même là où il existait un certain nombre de langues régionales, comme c'est le cas en Chine, comme cela a été le cas en Allemagne et surtout en Italie où, jusqu'à une date récente, les individus et les familles s'identifiaient plus à un ensemble plus régional ou même urbain qu'à un ensemble national. C'est tout récemment, avec les efforts courageux faits par le gouvernement Prodi qu'une conscience nationale, qui existait certes mais faiblement, a été renforcée par la nécessité de l'Italie de se transformer pour être capable d'entrer dans l'ensemble européen, et plus précisément encore dans la zone euro. Certains pays importants n'ont pas réussi ou ont finalement échoué à créer une République unifiée. C'est le cas de pays qui ont été des empires, par conséquent hétérogènes. Le cas le plus intéressant en Europe occidentale est celui de l'Espagne, pièce maîtresse d'un empire et qui aujourd'hui, privée de l'empire, devenu Pays-Bas, ou partie de l'Allemagne, ou de l'Autriche devient une fédération de communautés parmi lesquelles la Catalogne et le Pays basque ont atteint un niveau d'autonomie assez grand pour qu'on puisse presque parler de confédération plutôt que de fédération. Beaucoup de pays africains ont été dévastés par des guerres qu'on peut appeler tribales, fondées

sur les conflits entre des régions qui correspondent plus ou moins à des ethnies. La création d'une nation suppose un État fort, disposant à la fois du pouvoir monétaire et du pouvoir militaire, c'est-à-dire du pouvoir de lever des impôts et des soldats. Le peuple a pris conscience de lui, souvent quand il était en armes. Le cas particulièrement important fut celui de la France au moment de la Révolution française quand le pays, attaqué par les monarchies européennes, se leva en arme, ou plutôt fut mobilisé, mais comme participation volontaire à la défense de la nation qui devint sous cette pression une République.

386

b) L'unité du peuple doit se transformer en pluralité de groupements ou de partis politiques ou para politiques entre lesquels les membres du peuple, parce qu'ils sont citoyens, c'est-à-dire parce qu'ils ont des droits politiques, peuvent choisir librement et en faisant imposer leur volonté collective ou au moins majoritaire aux décisions des pouvoirs politiques.

c) L'État est nécessairement unique; s'il ne l'est pas, la guerre civile ou la guerre des factions détruisent l'unité du peuple. La plupart des pays qui sont considérés aujourd'hui comme les plus démocratiques ont connu de longues périodes de guerres civiles qui étaient parfois, en particulier dans le cas anglais, des luttes de dynasties comme les Tudor et les Lancaster. Une condition essentielle de démocratie est la possibilité pour le peuple, à travers ses représentants politiques, de contrôler et de limiter les pouvoirs de l'État et même de les destituer, c'est le sens même de la souveraine-

té populaire. La séparation des pouvoirs à laquelle Montesquieu a attaché tant d'importance est un aspect particulier de la démocratie et dont le sens est moins clair qu'autrefois car il n'est pas suffisant de séparer les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Il faut aussi que soit reconnue la liberté de la presse et plus généralement aujourd'hui des médias et on peut facilement et à juste titre définir d'autres pouvoirs dont il faut maintenir l'indépendance.

Cet ensemble de relations entre la nation, les partis et l'État élu et révocable semble à beaucoup et à moi-même impliquer une séparation entre l'État et les autorités religieuses, qui par définition s'estiment en droit de formuler et d'imposer des normes de conduite et d'expression. Autant on peut facilement imaginer l'existence de nations qui s'identifient fortement avec une religion, autant l'État doit être indépendant d'une religion telle qu'elle soit. Un exemple important de cette situation nous est donné aujourd'hui par la Turquie qui a gardé d'Atatürk sa nature de République laïque, et qui pourtant est à la fois un pays très fortement islamisé et placé depuis un certain nombre d'années sous l'autorité d'un parti qui détient le pouvoir d'État et qui se définit lui-même comme islamique. Des exemples moins importants nous sont donnés par des pays du nord de l'Europe où existe une religion d'État qui appartient à l'ensemble des Églises réformées, luthériennes ou anglicanes mais qui sont elles-mêmes, tout en étant des Églises d'État, des garants de la laïcité de l'État étant donné leur absence d'intervention dans le domaine politique.

II. Tendances positives et tendances négatives à la démocratisation

388 Une théorie qu'on peut nommer classique tant elle a été largement acceptée a associé, dans un schéma évolutionniste, la modernisation économique, la complexité des formes de vie sociales et la démocratie. Le principe posé était simple: plus un pays est moderne, plus il est démocratique, formule qui voulait même dire que ce n'est que par la modernisation économique qu'un pays peut devenir démocratique puisque la modernisation pose la libre circulation des biens et des idées et donc la soumission d'un pouvoir politique à la complexité changeante des relations entre groupes économiques et, par conséquent, aussi sociaux. Parmi beaucoup d'auteurs, Martine Lipset a donné à cette théorie sa forme canonique. Vision optimiste qui montrait l'association nécessaire de ce que l'on appelle le progrès économique et la marche vers la démocratie, la démocratisation était donc conçue comme l'aspect politique de la modernisation. Tout ce qui faisait progresser la vie économique, son adaptation aux changements et sa complexité, non seulement était considéré comme favorable à la démocratisation mais encore était considéré comme une condition indispensable. Cette théorie s'est appuyée sur des exemples historiques très importants, en particulier sur l'exemple britannique. La Grande-Bretagne a été à l'avant-garde de la société dominée par le commerce et surtout par l'industrie contre les sociétés agricoles dominées par une aristocratie foncière et c'est en Grande-Bretagne qu'a été proclamé l'*Habeas corpus*, principe fondamental de la li-

berté des citoyens et donc de la rupture avec l'absolutisme. Dès 1688, la Grande-Bretagne a proclamé des principes de gouvernement qui représentent la première formulation de l'idée majeure des Droits de l'homme. À l'exemple britannique on peut ajouter l'exemple hollandais, pays placé au centre des échanges économiques avant que s'installe la domination britannique et qui fut le refuge de tous ceux qui étaient menacés par l'intolérance. La formation des nations ne correspondit pourtant pas à ce schéma dans la mesure où le pouvoir absolu résistait à la démocratisation et où c'est souvent par des mouvements de libération et aussi des mouvements révolutionnaires que se constituèrent des nations libres qui formèrent la base de la démocratie.

Mais à côté de cette idée de la démocratie comme forme politique de la modernisation, il est devenu indispensable de donner autant d'importance à une conception opposée. La modernisation crée des systèmes de communication, de relation et d'information qui peuvent permettre la création de pouvoirs et être capables d'exercer un contrôle de plus en plus large et multiforme des conduites des citoyens. Cette observation correspond au sentiment très répandu que le monde le plus modernisé correspond à des sociétés de masse et, par conséquent, à la pénétration dans tous les aspects de la vie des individus et des groupes d'orientation de formes d'organisation qui sont commandées par la recherche du pouvoir politique, du profit économique et de ce qu'on appelle la culture de masse. Il n'est pas acceptable de dire que la modernisation de la production, de la consommation et des communications entraîne

la démocratie ou au contraire la détruit. Les deux expressions sont également justes mais également fausses si on veut y voir une tendance unique. C'est ce qui fait que la démocratisation n'est pas une situation ou une tendance historique mais une action qui renforce les relations entre la modernité économique et la démocratie et s'oppose à la création de société et d'économie de masse, c'est-à-dire dirigée non pas par des pouvoirs mais par les forces dominantes de l'économie, de la politique et de la culture. On a pu dire que la démocratie s'était lentement et difficilement imposée dans un certain nombre de pays; elle a beaucoup augmenté dans la période récente à partir du XX^{ème} siècle mais elle fut détruite par la création de pouvoirs totaux ou même totalitaires. Les monarchies absolues ne possédaient pas une capacité de contrôle aussi diversifiée et approfondie sur les individus et les groupes. Elles agissaient avant tout par la répression en définissant des normes d'organisation et de conduites. Les sociétés totalitaires des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles sont au contraire des sociétés qui, de diverses manières, soit sous la direction d'un pouvoir capitaliste, soit sous la direction d'un pouvoir politique et militaire, soit enfin sous la direction d'un pouvoir religieux et culturel, imposent des valeurs et des normes de conduite dans tous les domaines de l'expérience individuelle et collective. Ces constatations opposées conduisent à reconnaître l'existence de deux conditions complémentaires de la démocratisation. La première est la disparition des pouvoirs absolus, et par conséquent l'existence de la tolérance et de la pluralité politique, mais la deuxième, qui a au-

tant d'importance, est l'intériorisation de la conscience de citoyenneté, c'est-à-dire la conscience de l'existence de droits politiques revendiqués par les citoyens et qui leur donne la réalité du pouvoir en dernière instance qui est le pouvoir du peuple qu'on appelle la République, quel que soit la forme concrète des institutions qui peuvent être des monarchies comme dans le cas britannique, ce qui n'est pas un obstacle à la démocratie.

III. Les étapes de la démocratisation

On peut considérer les trois niveaux que la plupart des auteurs distinguent dans le fonctionnement de la démocratie et que j'ai rappelés en commençant:

- La formation d'une nation qu'on peut appeler aussi République.
- La libre formation de choix politiques multipliés par des élections libres et générales.
- Le contrôle du pouvoir exécutif par un pouvoir élu pouvant aller jusqu'à la révocation du pouvoir politique.

391

Cette succession de trois conditions, allant de la base au sommet de la société politique, peut être traduite en termes d'évolution. On admet souvent que la démocratie politique, c'est-à-dire la citoyenneté, est la condition première d'autres formes de démocratie et qu'il est impossible de créer ces autres formes en l'absence d'une démocratie politique. En particulier, la démocratie qu'on peut appeler économique et sociale ne peut pas exister en dehors de

la présence de la démocratie politique, parce que celle-ci concerne l'ensemble des citoyens tandis que l'unité de formation et d'expression de la démocratie économique et sociale est toujours un ensemble particulier, car les problèmes de l'agriculture ne sont pas ceux des petites entreprises artisanales et encore moins ceux de la grande industrie ou de l'information et de la consommation. C'est une affirmation essentielle qui impose la priorité de la démocratie politique sur toutes les autres formes de démocratie. Parler de démocratie sociale ou même populaire en l'absence de démocratie politique n'est qu'un geste de propagande qui est contredit par la réalité observable. Une dictature politique ne peut pas créer ou même seulement respecter une

392 démocratie sociale et économique. Les droits sociaux ont été à juste titre conçus comme une extension des droits politiques. C'est la force de la démocratie politique anglaise qui a permis aux Fabiens, groupe d'intellectuels et de syndicalistes, de revendiquer et d'obtenir l'extension de la démocratie politique au respect de droits sociaux s'appliquant dans les cadres divers de l'activité économique. La reconnaissance de droits sociaux seuls ne peut pas conduire au caractère universel de la reconnaissance des droits. Seule l'idée de citoyenneté porte en elle cette revendication universaliste, comme l'avait compris au XVIII^{ème} siècle à la fois les Américains libérés de la colonisation anglaise et proclamant leur indépendance et les révolutionnaires français qui, après avoir proclamé la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen s'efforcèrent, d'abord sans succès, de les étendre aux domaines économiques et professionnels

avant d'y parvenir tardivement, comme les Américains de leur côté, alors que les Anglais et les Allemands reconnaissent et affirment l'existence de droits sociaux et économiques dès la fin du XIX^{ème} siècle et dans le cas de l'Allemagne à l'époque de Bismarck, le chancelier de fer.

De la même manière, on a affirmé que la reconnaissance de droits culturels, c'est-à-dire linguistiques et religieux mais aussi touchant la vie quotidienne, l'alimentation et les formes de vie familiale n'ont pu être conquises — et elles ne le sont en général que très partiellement — que dans la mesure où elles sont portées en avant et soutenues par la démocratie politique et la démocratie économique et sociale. Il ne faut pas confondre cette succession de phases avec l'idée d'un progrès de la démocratie participative. Celle-ci n'a pas encore acquis assez d'importance pour pouvoir être considérée comme une étape de la démocratisation aussi fondamentale que la reconnaissance de la citoyenneté et celle des droits des travailleurs.

393

En réalité, ce qui a été dit plus haut sur l'existence de deux tendances opposées dans l'organisation politique, l'une qui mène vers l'individualisation, la reconnaissance des droits et de l'autonomie de chaque individu et l'autre, celle qui renforce la capacité d'intervention d'un pouvoir central qu'il soit économique, politique ou culturel constitue ce qu'on appelle une société de masse ou une société soumise à la domination d'un capitalisme globalisé ou dans le cas le plus extrême la soumission de tous à un État totalitaire. Il nous oblige à renverser l'ordre des trois étapes qui vient d'être établi, sans le supprimer d'aucune manière mais

pour montrer la formation des fondements de la démocratie qui peuvent s'opposer le plus efficacement à l'extension des pouvoirs centraux. Dans cette perspective il faut, au lieu de prendre comme point de départ le renversement de la monarchie absolue prendre, à l'inverse comme l'étape la plus fondamentale du processus de démocratisation, l'affirmation des droits de l'individu considérée comme un principe universel et non pas un principe limité à chaque individu qui serait différent par nature de tous les autres. Les Droits de l'homme que j'ai déjà évoqués sont bien des droits universels mais qui sont présents dans chaque individu. C'est peut-être ici qu'on atteint le plus directement le fondement le plus important et le plus général de la démocratisation.

394 L'affirmation des droits du peuple peut conduire à tous les types de déviation si le peuple n'est pas considéré comme l'expression collective des droits absolus parce qu'universels de chaque individu. Cet individualisme doit donc s'exprimer en termes de droits, ce qui n'a rien à voir avec l'individualisme de l'enrichissement et de la consommation. La capacité pour un individu de s'enrichir n'a rien à voir avec la démocratie, ni positivement, ni négativement.

Lorsqu'on passe au deuxième niveau, c'est-à-dire celui des relations économiques et sociales, l'élément qui constitue la démocratie est l'existence de négociations sociales, c'est-à-dire de la recherche de participation de responsabilité sociale de tous les travailleurs qui compense la puissance du détenteur individuel de la richesse ou de la propriété. Ce n'est pas un hasard si l'existence des conventions collectives a joué un rôle aussi central dans la formation de

la démocratie économique et sociale, ce qui veut dire que les syndicats ont joué un rôle de démocratisation à ce niveau, comme la citoyenneté au niveau politique. Le dernier niveau est celui de la culture qui inclut la consommation mais aussi l'appartenance à des groupes non pas d'intérêts mais culturels comme la religion, les groupes nationaux, linguistiques ou des groupes politiques et des associations de tous les ordres. Il s'agit ici de reconnaître la diversité. On est au plus loin de l'affirmation universaliste du citoyen puisqu'il s'agit de reconnaître, au contraire, l'appartenance à des groupes particuliers le plus souvent donc minoritaires. Mais c'est bien là la ligne directrice de la démocratisation comme processus progressif. On commence par reconnaître le caractère universel des droits politiques; puis on les étend aux droits économiques et sociaux, qui par définition concernent des groupes très divers comme le sont les diverses professions. Ainsi se combinent une unité et l'universalisme de la citoyenneté avec la diversité relative des milieux professionnels qui se placent néanmoins facilement à l'intérieur de règles générales émises par les États démocratiques et qui reconnaissent le droit de tous les travailleurs à signer un contrat personnel qui comprend des obligations des deux côtés. Enfin, lorsqu'on aborde le niveau culturel sous tous ses aspects on rencontre la diversité qui peut apparaître comme contradictoire avec l'unité de la citoyenneté, mais il n'y a de démocratisation au niveau le plus élevé que quand on accepte de combiner l'unité de la citoyenneté, qui appartient à tous, avec le respect de la diversité des cultures donc des droits de certains

à, par exemple exprimer des opinions politiques ou des appartenances religieuses ou des goûts culturels qu'il n'est pas question d'imposer à tous. C'est ainsi par ce double mouvement qui va de l'individu à l'État et de l'État à l'individu que la démocratisation se trouve fondée et surtout protégée contre les deux modes opposés et complémentaires dans leur action des destructions de la démocratie, que sont d'une part l'individualisme économique, qui conduit l'individu à ne se soucier que de son enrichissement sans prendre en considération les effets sociétaux ou les effets sur d'autres individus, qui sont par exemple condamnés à la misère à cause de leur dépendance de celui qui est devenu riche et propriétaire. De l'autre côté, il s'agit du rôle d'écrasement des libertés personnelles par un État qui se dit dépositaire des droits universels de chaque citoyen ou de chaque catégorie professionnelle. Ce principe est le fondement le plus solide et donc le plus essentiel, nécessaire, d'une œuvre de démocratisation. Vouloir que tous les citoyens soient identiques, aient le même culte patriotique, les mêmes modes de consommation et d'éducation et de communication a pu être un élément positif de la démocratisation à l'époque où les différences régionales, locales et professionnelles constituaient des barrières sociales presque sans communication. Aujourd'hui au contraire, il est clair que ce n'est pas l'uniformité, l'homogénéité, l'identité collective qui sont des fondements solides de la démocratisation, mais au contraire la combinaison de l'universalité des droits avec la diversité des appartenances culturelles et même sociales. Nous attachons en ce moment une impor-

tance particulière aux problèmes très difficiles de la combinaison de la démocratie avec la diversité des religions. Que la reconnaissance de la diversité religieuse soit un principe fondamental de démocratie c'est la nature même de la laïcité qui le dit, mais il n'est plus suffisant de reconnaître la "liberté des cultes" comme si ceux-ci n'appartenaient qu'à la vie privée, il faut aussi que les religions soient reconnues positivement comme des ensembles de croyance qui ont des effets sur les conduites morales et sur les rapports à l'État et aux autres éléments de l'organisation sociale. Il est important que l'État laïc ne soit pas un État qui ignore et tient en lisière les différentes religions. Il est souhaitable que chaque société appuie ce qui, dans une ou plusieurs religions, assure l'autonomie et donc les droits universels des individus. Ce principe religieux est favorable à la démocratie, tout autant que le commandement de la vie sociale par les autorités religieuses et par des références à des messages religieux, divins ou non est contradictoire avec l'existence de la démocratie. Ce que nous voyons s'esquisser aujourd'hui en Tunisie et ce que nous voyons depuis plus longtemps et plus solidement en Turquie, mais aussi l'importance de la tradition catholique et chrétienne dans des pays européens, permet de construire des combinaisons chaque fois originales entre l'universalisme des droits et le particularisme des sujets concrets, des catégories sociales et surtout des groupes culturels qu'ils soient politiques, linguistiques, religieux ou autres, sans oublier les droits à la diversité sexuelle qui commencent à peine à gagner du terrain dans l'ensemble du monde.

IV. Les étapes de la modernisation

Il me semble nécessaire de revenir sur cette idée des étapes de la modernisation car elle signifie que la démocratisation commence par son aspect le plus universaliste, mais aussi le moins défini socialement, et s'élève vers une démocratie sociale et économique où l'universalisme est toujours présent, mais doit être combiné avec des différences sociales, en particulier économiques et professionnelles qui font des milieux d'activités économiques un ensemble très diversifié et sans unité, voire même rempli de conflits. Et finalement, l'universalisme ne peut plus être séparé de la diversité, du respect des différences dans le domaine de la culture en donnant une importance particulière aux phénomènes religieux, et plus largement à tous les éléments de ce qu'on peut appeler le jugement moral. Mais à toutes les étapes il doit y avoir une complémentarité, une association entre l'universalisme des droits et le caractère particulier d'une société. De la même manière, on n'est pas citoyen du monde mais citoyen d'un pays ou même seulement d'un ensemble plus petit, local ou régional, dans la mesure où des conventions collectives correspondent à des milieux professionnels qui peuvent être très larges mais aussi très restreints dans le domaine culturel; la reconnaissance des droits s'applique à la pluralité des appartenances religieuses, ethniques, linguistiques, sexuelles, etc.

V. Les ennemis de la démocratisation

Ce thème vient d'être rapidement esquissé mais il mérite d'être présenté de manière plus directe. Présentons-le

historiquement, c'est-à-dire en référence aux trois étapes de la démocratisation: politique, économique-social, culturel. Admettons aussi que dans le cas du monde occidental, ces étapes ont correspondu pour l'essentiel à la période du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle dans le cas de la démocratie politique, au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles dans le cas de la démocratie économique et sociale et à la fin du XX^{ème} et au début du XXI^{ème} siècle pour la démocratisation culturelle. A chacune de ces étapes, il existe deux types principaux de déviation ou même de destruction du processus de démocratisation.

Dans la première étape, celle de la démocratie politique qui a dominé la longue période qui va du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle et où on a vu se constituer les premières démocraties soit dans les communes italiennes, soit dans les villes et dans les États du nord de l'Europe, en particulier des Pays-Bas, l'action négative contre la démocratisation s'est formée et l'accumulation de la richesse personnelle et, par conséquent, la formation de milieux dirigeants économiques et politiques qui sont d'abord politiques, c'est-à-dire associés à l'État qui le domine ou sont contrôlés par lui; d'autre part il existe dans cette même étape des phénomènes qui sont simplement des échecs de la démocratisation plutôt que de destruction active de celle-ci. Il s'agit de l'instabilité du pouvoir affaibli par des luttes pour le pouvoir ou des tentatives de dictature.

Dans l'étape dominée par la démocratisation économique et sociale, ce qui est le plus négatif n'est plus ici l'enrichissement personnel mais l'enrichissement collectif d'une classe dirigeante et dominante qui peut devenir aussi une classe

de colonisateurs. On peut encore considérer comme faisant partie de cet ensemble les privilèges obtenus par des fidèles d'une religion par rapport à d'autres.

Enfin dans la troisième étape de cette évolution, l'échec de la démocratisation est ce qu'on appelle la société de masse, formé d'un ensemble d'individus consommateurs qui ne revendiquent pas une égalité, qui ne revendiquent pas non plus des droits universels mais simplement l'accès le plus large possible à des biens de consommation de tous ordres. Enfin, beaucoup plus négatif est, à ce troisième niveau, la domination exercée par un pouvoir total ou même totalitaire qui impose à l'ensemble de la population des conduites politiques, culturelles, religieuses ou mêmes alimentaires et vestimentaires. Par conséquent, la démocratisation qui progresse d'une étape à l'autre est en même temps constamment menacée et les menaces peuvent être plus graves, plus générales et globales dans la troisième étape que dans la première. Ce que nous exprimons simplement en reconnaissant que les monarchies absolues européennes ou d'autres parties du monde exercent un contrôle sur les conduites individuelles et collectives brutales mais beaucoup plus limitées que les États totalitaires du XX^{ème} et du XXI^{ème} siècles qui pénètrent dans tous les domaines, et en particulier dans des domaines qui concernent le plus directement la subjectivité, les croyances, les attitudes, les formes de vie qui peuvent entraîner une conscience très vive de persécution quand les choix des individus ne sont pas respectés, ce qui est nécessairement le cas dans les régimes totalitaires.

VI. Réforme ou révolution

La présence et l'opposition de ces deux processus de démocratisation est bien connue et même est devenue classique. Très nombreux sont en effet les auteurs qui opposent des mécanismes de destruction par l'extérieur, c'est-à-dire par la violence en premier lieu d'un régime politique anti-démocratique à l'évolution de l'intérieur grâce à une modernisation économique et sociale autant que politique, de l'élargissement de la vie politique et l'extension de la facilité de la démocratie politique vers la démocratie économique et sociale et vers la démocratie culturelle. La démocratisation par rupture, par attaques extérieures ou par mouvements révolutionnaires intérieurs détruit le plus complètement le pouvoir anti-démocratique, c'est-à-dire la monarchie absolue, mais la violence révolutionnaire exercée contre un pouvoir s'étend aussi à des actes de violence et d'exclusion contre des catégories de la population, contre l'aristocratie, la bourgeoisie, les ordres religieux et le clergé séculier, selon les situations. Cette origine révolutionnaire de la démocratie permet de renverser des pouvoirs monarchiques ou oligarchiques que d'autres méthodes ne permettent pas d'atteindre, mais le remplacement de la loi par la violence entraîne fatalement une destruction, qui peut être complète, de la démocratisation. Le monde est encore plein aujourd'hui de régimes fondés sur la violence et qui en appellent souvent à leur nature démocratique, sans que cette affirmation soit acceptable. Avant tout autre exemple, la Révolution française a montré comment un mouvement libérateur anti-monarchique pouvait aboutir pendant la du-

rée de l'Assemblée constituante à de grands actes de libération et à la Proclamation de Droits de l'homme, mais à partir du moment où les luttes sociales intérieures se sont accentuées et ont été doublées par des attaques venant des armées "des princes" on a vu la violence l'emporter, au nom de la démocratie mais en fait contre elle, en Vendée, à Nantes, à Lyon et à Paris par exemple, au moment des massacres de septembre et pendant la période dite de "la Grande Terreur" qui s'acheva avec l'exécution de Robespierre et d'autres dirigeants de la Convention montagnarde. Mais il serait tout aussi faux de considérer qu'une démocratisation sans violence, par élargissement progressif du corps électoral ou la généralisation de certains droits peut mener au même résultat final sans les tragédies créées par la violence politique. On peut, au contraire, penser que cette évolution pacifique conduit plutôt au remplacement d'une élite dirigeante par une autre, plutôt qu'à un progrès de la démocratisation, et en particulier de l'égalité et du respect des droits de tous. La combinaison des deux modes de changement politique peut être conçue et trouver des expressions réelles fréquentes dans l'histoire. La violence a le droit de s'exercer contre ce qu'on nomme toujours les privilèges qui n'ont pas de fondement légal même s'ils ont des fondements coutumiers. La nuit du 4 août 1789 fut le résultat de la Grande peur, c'est-à-dire d'attaques menées contre des châteaux pour supprimer des titres de propriétés des nobles. On peut donc parler d'une violence qui a obligé la noblesse à renoncer à ses privilèges mais on ne peut pas considérer une telle violence comme condamnable puisque

ce qui a été supprimé n'est pas un droit, mais le contraire d'un droit général, c'est-à-dire un privilège. Inversement, l'union d'une pression pour la démocratie avec une phase de transformation et d'élargissement du monde économique peut aboutir sans violence et sans discontinuité à une démocratisation étendue au domaine économique et social et, aujourd'hui même, au domaine culturel. Nous voyons tous les jours des barrières tomber, des interdits disparaître et des conduites jusque-là interdites reconnues par la loi. Nous sommes dans une période où la reconnaissance du mariage et de l'adoption par des couples homosexuels a pris un caractère de fortes pressions dans beaucoup de pays. Certains d'entre eux ont déjà accepté ces nouveaux droits et on peut penser que ce mouvement va s'accélérer et se généraliser dans les années ou dans les décennies qui viennent. Il est de même probable que les libertés religieuses vont s'étendre. Il faut ici parler plus précisément. La diversité des conduites culturelles, qu'elles concernent l'alimentation ou des croyances religieuses est acceptable, et même positive, lorsqu'elles se combinent avec le respect ou même le renforcement de l'universalisme des droits fondamentaux, c'est-à-dire en particulier avec la citoyenneté. Si la diversité culturelle n'a pas cette contrepartie, elle entraîne presque nécessairement des guerres civiles excitées par la passion religieuse. Au contraire, lorsque l'égalité de tous dans les droits politiques, sociaux et culturels est fortement établie, la reconnaissance des droits culturels donc, qui sont toujours des droits à la différence, est tout à fait justifiée dans la mesure et dans la mesure seulement où

sont reconnus au-dessus des droits culturels, des droits universels. Un exemple domine les autres par son importance. Il est souhaitable et même nécessaire que la liberté religieuse soit respectée partout, c'est-à-dire que les différentes églises ou organisations religieuses puissent organiser le culte et leur activité annexe librement, y compris dans des manifestations publiques. Mais il est plus important encore que soit reconnue la liberté religieuse de chacun, c'est-à-dire que chaque individu puisse choisir une Église, changer de choix, refuser toutes les Églises, épouser un conjoint qui appartient à une autre Église ou qui n'appartient à aucune. Il va sans dire que ces règles ne rencontrent aucune difficulté dans le mariage civil et qu'il

404 n'est pas question de modifier l'état de choses existant dans ce domaine, mais il est nécessaire que les Églises, quelles qu'elles soient, reconnaissent le droit de chaque individu de ne pas être religieux ou d'appartenir à une autre confession religieuse quelle qu'elle soit, à condition qu'elle soit reconnue comme une Église au sens le plus large du terme, et non pas comme une secte au sens le plus étroit et le plus négatif de ce terme. Rien ne nous assure que l'évolution culturelle sera de plus en plus pacifique, aura pour but principal la reconnaissance des libertés réclamées par tous les groupes ou catégories. J'ai déjà dit presque en commençant que la période présente était favorable aux dangers majeurs que représentent le totalitarisme, qui est le contraire des monarchies absolues, qui peut être moins brutal du point de vue des droits politiques et plus brutal en ce qui concerne la vie sociale et culturelle.

Il est donc probable qu'au cours du siècle qui commence nous verrons se développer des mouvements de libération cherchant à détruire des interdits et à faire respecter le droit des minorités, qu'elles soient religieuses, politiques, nationales ou sexuelles.

La seule évolution qui ne soit pas ambivalente, qui n'ait pas des effets à la fois positifs et négatifs sur la démocratisation, est l'intériorisation de la conscience de soi, de ses droits et de ses appartenances. Intériorisation qui n'est pas séparable du caractère de plus en plus universel des droits reconnus. Plus un droit est reconnu consciemment par chacun comme un droit personnel et plus il peut être facilement reconnu comme un droit universel puisqu'il est détaché de plus en plus de catégories particulières. L'évolution des droits associe de plus en plus étroitement l'individualité des droits à leur universalisme, et par conséquent au recul des droits catégoriels, professionnels, économiques, religieux ou autres. On pourrait même résumer toute l'évolution de la démocratie de cette manière. Idée qui n'est pas nouvelle et qui a eu un succès mérité quand elle a été présentée par Benjamin Constant qui a décrit le passage de la liberté des anciens à la liberté des modernes. La liberté des anciens, selon lui, était celle de leur société, la liberté de la cité et donc de ses citoyens, au contraire la liberté des modernes est celle des individus par rapport à des pouvoirs, qui, comme je l'ai déjà indiqué, sont de plus en plus envahissants. Le passage à la liberté des modernes, qui nous concerne directement depuis plusieurs siècles, est par conséquent le débordement de toutes

les formes d'organisations et de tous les droits particuliers, touchant des groupes professionnels, politiques, religieux ou autres à la liberté de l'individu, c'est-à-dire à la liberté de tous, présente en chacun et permettant à chacun de protester au nom de droits universels pour défendre ses droits individuels en affirmant le caractère universel de ses droits. Beaucoup de sociologues ont fait appel à la notion de sujet, qui avait été condamnée pendant une certaine période, pour désigner ce caractère à la fois individuel et universel des droits. Les droits politiques et sociaux, et surtout culturels sont des droits qui combinent le caractère universel du droit et la particularité, la spécificité de la catégorie concernée. L'idéal dans le point final d'une telle évolution pouvant être définie comme l'universalisation de l'existence individuelle, ce qui supposerait une conscience individuelle, respectueuse de toutes les conditions nécessaires aux libertés des autres, ce qui relève probablement de l'utopie mais indique bien la direction dans laquelle il semble souhaitable de l'évoquer. C'est bien sur cette idée de Benjamin Constant qu'il faut conclure. Dans les temps modernes, avec la complexité de leur organisation et de leur réseau de communication ainsi que de leur appareil de production, la liberté et donc la démocratie ne peuvent être fondées que sur la reconnaissance de l'universalisme de droits individuels. Droits individuels qui peuvent prendre la forme de droits collectifs quand il s'agit de reconnaître une liberté économique, professionnelle ou sociale, comme cela est déjà le cas dans beaucoup de pays. L'intériorisation des droits, le fait que le fondement des droits est dans la na-

ture de l'individu lui-même, qui peut prendre conscience de lui-même, et par conséquent affirmer ses droits, est le sens le plus général de l'évolution politique, ce qui ne veut pas dire que cette évolution se réalise nécessairement. On peut au contraire, comme je l'ai fait moi-même ici, souligner la gravité de la perte des droits et donc de la disparition de la démocratie dans les régimes totalitaires. Inversement, nous apprenons ainsi que la meilleure défense contre ces régimes totalitaires est l'affirmation de la conscience morale et donc des droits de chaque individu et de chaque collectivité.

